



## **Déclaration liminaire de la CGT pour le GT DOM avec la DGAFP sur les non titulaires du 17 juin 2011**

La CGT est tout d'abord satisfaite d'avoir été entendue, ainsi que d'autres organisations, dans sa demande de révision du calendrier proposé par le gouvernement en mars 2011 et qui remettait cette mission à une date qui nous semblait trop tardive.

Cependant la CGT souhaite aussi réaffirmer quelques fondamentaux : pour nous il ne s'agit pas de traiter exclusivement de l'amélioration des données statistiques. Nous considérons avoir des données exploitables tout de suite dans les trois versants. Il s'agit surtout, pour la CGT, de déterminer à partir de ces données les plans les plus appropriés pour que les agents des DOM bénéficient de manière égalitaire de la loi de titularisation dont vont bénéficier les agents métropolitains.

La loi doit s'appliquer de façon pleine et entière dans les départements Français d'Outre mer. La CGT défend avec force l'égalité de traitement des agents sur l'ensemble du territoire, sans distinctions qui seraient dictées par des paramètres géopolitiques : les conditions et les critères d'éligibilité au dispositif de titularisation seront inscrits dans la loi générale dès sa parution. La CGT considère qu'à partir de ce moment-là chaque collectivité d'Outre-Mer doit se conformer à la mise en œuvre du plan de titularisation. Pour le versant Territorial l'état doit prendre ses responsabilités, et accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de cette loi, afin de mettre fin à une situation insoutenable et intolérable, qui perdure depuis plusieurs dizaines d'années dans certains territoires, avec des agents de la Fonction Publique Territoriale particulièrement pris en otage entre les employeurs locaux qui se retranchent derrière leurs engagements politiques de ne pas augmenter les impôts, souvent seule solution de financement proposée pour pouvoir mettre en place localement des plans de titularisation, et entre la crise massive de l'emploi avec un fort taux de chômage.

Or le document de l'Observatoire de l'emploi « Les Territoriaux domiens et de Mayotte au service du développement de leurs territoires », synthèse n°31, février 2010, offre un panorama précis de l'emploi territorial dans les DOM COM. Il permet de mettre en évidence quelques faits saillants, même s'il faut se garder d'une approche commune pour ces départements et collectivités. La situation est très hétérogène entre les différents DOM COM, dans un contexte où les collectivités locales, avec le soutien de l'Etat, jouent un rôle moteur dans le développement économique local : la commande publique constitue le principal levier de l'économie régionale. Les collectivités sont les principaux pourvoyeurs d'emplois sur leurs territoires.

La Guadeloupe, grâce à sa politique de titularisation à la suite des grèves de 1998 et 1999, compte 84 % d'agents titulaires, au-dessus de la moyenne nationale. La Guyane, avec 71 % de titulaires est dans la moyenne nationale. En revanche La Martinique, (55 % d'agents titulaires), Mayotte (45 %), et surtout la Réunion (25 % !) sont largement en-deçà. Le rapport sur la précarité dans la FPT de mars 2011, effectué par le CSFPT et l'organisme d'étude ORSEU, démontre que non seulement la précarité de l'emploi dans ces derniers territoires est d'envergure mais encore qu'elle est accentuée d'une forte précarité financière en raison des possibilités restreintes d'évolution dans les postes et dans les négociations concernant les CDI. En effet, pour ceux qui ont bénéficié de l'application de la loi de 2005, les maires ou

Présidents n'ont strictement aucune obligation de faire évoluer la carrière de ces agents non titulaires. Nous retrouvons dans cette catégorie des agents qui travaillent depuis 20 à 30 ans et qui perçoivent environ 1000 à 1200 euros par mois. Par ailleurs l'accès aux formations et concours est particulièrement problématique dans un contexte où nombreux sont les agents en situation d'illettrisme. De plus, parmi ces agents, environ 5000 sont à temps incomplet et travaillent essentiellement dans les cantines et les écoles maternelles. Autrement dit, une fois de plus la précarité touche particulièrement le genre féminin en cumulant du temps d'emploi insuffisant pour avoir de réels droits et des rémunérations très inférieures aux besoins vitaux. Pour la CGT Réunion, la tendance est à une perte de qualité des services rendus à la population. Celle-ci se manifeste par une sous-évaluation des besoins de la population : on compte moins de 2 % de personnel dans la filière culturelle à la Réunion contre 5 % en métropole ; on compte 1,6 % d'agents en filière animation contre 4 % en métropole. Une part importante des agents relevant des emplois aidés, certains services à la population sont donc réalisés par des agents peu ou pas qualifiés ou non formés.

Pour la CGT il y a urgence pour ces territoires. Ce qui a été possible en Guadeloupe doit l'être partout. La situation de la Réunion en particulier, où 75 % des personnels sont non titulaires dans le versant territorial, ne saurait être le prétexte pour tirer ce projet de loi vers le bas à travers une introduction de quotas afin de limiter le coût financier des titularisations.

La CGT tient particulièrement à ce que les représentants syndicaux des Territoires d'Outre-Mer, pour chaque organisation et chaque versant, participent à part entière aux réunions de travail les concernant dans cette suite du protocole. Au regard des différences de fuseaux horaires, il nous semble difficile d'organiser des visio-conférences sans exclure aucun territoire. Or les enjeux sur cette question sont multiples, tant sociaux qu'économiques : les engagements de conduire une expertise ont été clairement affirmés dans le protocole. La CGT demande que les moyens nécessaires soient décidés pour rendre possible la participation physique de représentants syndicaux locaux, qui ont exprimé avec détermination leur volonté de faire entendre leurs voix dans le cadre de ce projet de loi pour lequel ils se sentent particulièrement concernés. C'est également un élément essentiel pour un dialogue social de qualité.